

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMÉIS A 3 HEURES DU SOIR.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana maa 20 Iéouaro 1872.

TAHITI 21. — N° 3

PRIS DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 En fin de l'année 18 fr.
 Six mois 10 »
 Trois mois 6 »
 En dehors de ces chiffres, il y a des frais de port. — Années.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 à l'Imprimerie du Gouvernement.

PRIS DES ANNONCES (ne comptant):
 Les 25 premières lignes 25 fr. la ligne
 Au-dessus de 25 lignes 30 »
 Les annonces renouvelées se paient à moitié de prix les premières lignes.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décret ministériel relatif à la souscription du colonat aux profits des bœufs. — Arrêté d'attribution aux attributions du personnel de la direction des affaires indigènes. — Désignation des chefs des bureaux indigènes. — Nominations. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin géographique. — Rôle des affaires de la haute-cour tahitienne. — Lettres non réclamées (2 publications). — Annonces hydrographiques. — Mouvements de port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par un des derniers courriers, le Commandant Commissaire de la République aux îles de la Société a reçu de S. Exc. le Ministre de la marine et des colonies la dépêche suivante qu'il s'empresse de porter à la connaissance du public :

« MONSEIGNEUR LE COMMANDEUR. — J'ai reçu, avec vos lettres des 1^{er} et 10 juin dernier, quatre traites sur le trésor public, ou primata et duplicata, s'élevant à la somme de 9,500 fr., et représentant le montant des souscriptions recueillies dans la colonie au profit des bœufs de l'armée.
 « Cette remise élève à la somme de 20,000 fr. le produit des souscriptions recueillies à ce titre, jusqu'à ce jour, dans la colonie.
 « Le Gouvernement a reçu avec reconnaissance ces patriotiques offrandes.
 « Recevez, etc.

Pour le Ministre et par ordre :
 Le Directeur des colonies,
 « ZIEVERG. »

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu les arrêtés des 21 et 26 février 1868 portant organisation de la direction des affaires indigènes.

Ensemble l'arrêté du 27 septembre 1871 concernant les attributions du gérant de la caisse de ce service ;

Considérant que l'extension prise par cette direction rend nécessaire une nouvelle répartition des attributions du personnel qui y est affecté ;

Sur la proposition du directeur des affaires indigènes,

AVOIS ARRÊTÉ ET ARRÊTÉS :

Art. 1^{er}. La direction des affaires indigènes sera divisée en trois bureaux, non compris la caisse, dont les attributions seront régies ainsi qu'il suit :

1^{er} Bureau.

Administratif général — Distribution des ordres de district — Nominations, révisions et suppressions de fonctionnaires — Etablissement des budgets — Contributions, avaries, etc. — Confession des rôles — Vénalité de l'impôt — Régrès — Secours — Culte — Instruction publique — Travaux publics communaux — Interprètes — Salaires publics — Résidences — Archives — Publications — Recensements — Affaires à présenter en conseil d'administration.

2^e Bureau.

Polices — Pénis de violence — Mendicité — Vagabondage — Transport des délinquants à l'extérieur — Contraintes — Informations — Etat civil — Recensements — Immigration — Agriculture — Droits de police.

3^e Bureau.

Tenue de registre public d'inscription — Inscription des baux et transactions territoriales — Rentes communales — Terres d'usage — Expropriations pour le service public habituel — Bureaux de location.

Art. 2. La perception de l'impôt et des produits divers attribués à la caisse indigène, ou à la caisse de la Reine, reste spécialement confiée au gérant de ces caisses, conformément aux prescriptions de l'arrêté précité du 27 septembre dernier, ainsi que le paiement des dépenses qui leur incombent.

Art. 3. Le directeur des affaires indigènes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger de Tahiti*, inséré au *Bulletin officiel* et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 18 janvier 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Directeur des affaires indigènes,
 DOUCHE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu notre arrêté de ce jour concernant l'organisation de la direction des affaires indigènes ;

Vu l'arrêté 2, § 24, de l'arrêté du 24 février 1868 relatif à ce service ;

Sur la proposition du directeur des affaires indigènes,

DÉCRET.

Art. 1^{er}. M. Doublé, lieutenant de vaisseau, outre les attributions qui lui sont conférées par l'arrêté précité du 24 février 1868, remplira personnellement les fonctions de chef du 1^{er} bureau de la direction des affaires indigènes. Il aura, à ce titre, sous ses ordres immédiats :

MM. Baril, interprète de 1^{re} classe ;
 Joloville, élève interprète ;
 Grangeois, employé auxiliaire.

M. Chassereau, lieutenant d'infanterie de marine, est nommé chef

du 2^e bureau, auquel sera attaché le nommé Stringer, élève interprète.

M. Darling, interprète de 4^e classe, sera chargé du 3^e bureau.

Le nommé Gaudouin, élève interprète, sera adjoint au gérant de la caisse indigène.

Art. 2. Le directeur des affaires indigènes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Messenger de la colonie*, insérée au *Bulletin officiel* et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 18 janvier 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Directeur des affaires indigènes,
 DOUCHE.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 13 janvier 1872, M. Langouard, ancien maître de la marine, a été chargé de la délivrance des permis de résidence, comme aussi de tous les détails administratifs du service de la prison civile de Papeete.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Contributions.

Le public est informé que les matrices devant servir à la confection des rôles de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Service des contributions.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 16 février 1872, à la vente de l'impôt personnel, mobilier et des patentes, pour l'année 1872, seront tenues à la disposition de tous, au bureau des contributions, pendant douze jours à compter du lundi 28 janvier courant.

étaient placés à l'une des extrémités. Leur conduite a été des plus énergiques. Forcé à reculer d'avoir les yeux bandés, il se précipita sur des escadrons en face à sept heures, le peloton des escadrons d'infanterie, et au signal donné le feu. Rossi est tombé à la première décharge; la mort a dû être instantanée. Les deux autres ne faisaient pas tous sur le coup, et comme ils se tortillaient dans les convulsions, le même peloton, obéissant aux instructions, s'avancé et leur donna le coup de grâce. Les corps ont été placés dans des cercueils et emportés immédiatement. L'exécution a eu lieu en présence de 3,000 hommes de troupes. Une profonde sensation a régné en ville en apprenant les détails de la mort du jeune Rossi, qui est très-regretté.

Paris, 4 décembre. — L'Assemblée s'est réunie aujourd'hui à Versailles. M. Thiers, dans son message, parle du traité signé entre la France et l'Allemagne, de la convention commerciale avec l'Angleterre, de la loi militaire, et de la réorganisation générale de l'administration; mais il s'arrête sans élargir le champ de la constitution et ne fait aucune allusion à des sujets politiques.

Paris, 5 décembre. — L'Assemblée nationale s'est réunie aujourd'hui. M. Grévy est réélu président. Les vice-présidents sont les mêmes qu'à la dernière session. — M. Thiers permit d'abord, à s'opposer à l'admission des princes d'Orléans à l'Assemblée. Les princes ont rendu visite aujourd'hui à M. Thiers, espérant entendre de lui les motifs de son opposition. Le Président les a reçus avec courtoisie; mais la pression des affaires publiques l'empêcha de les entretenir longtemps. Il leur a cependant donné rendez-vous pour vendredi; il sera prêt alors à leur donner les motifs et les raisons pour lesquels ils doivent s'abstenir de siéger à l'Assemblée. — La rente est à 57 fr. 10 c.

Versailles, 7 décembre. — Le message de M. Thiers a été lu à l'Assemblée nationale. Le Président annonce que le gouvernement anglais a été prévenu de l'intention du France d'abroger le traité de commerce à son expiration, mais que la France ne discontinuerait pas les négociations pendantes pour un futur accord. Les députés de la gauche ont oublié dans quelle mesure profonde l'Empire a conduit la paix. La France doit se résigner et tout attendre de Dieu et du temps. Si, malgré sa détermination de rester au paix, la guerre venait à éclater, il ne faut pas que ce soit par sa faute. Il faut que la France prenne la position qu'elle doit occuper, non seulement dans son propre intérêt, mais aussi dans l'intérêt des autres nations. La France sympathise avec le pape dans le maintien de son indépendance spirituelle, et, en cas de besoin, elle donnera au Saint-Père un vigoureux appui. La plus grande cordialité est manifestée envers l'Autriche, et les vœux les plus sincères sont faits pour sa prospérité. Les relations avec la Russie, a dit le Président, sont celles d'un intérêt réciproque. M. Thiers déplore l'incertitude que pèse sur le pays; il dit qu'il est sûr que les négociations de la paix ne seront pas interrompues. Il recommande l'établissement d'un service obligatoire en temps de guerre et propose que le contingent soit de 50,000 hommes en temps de paix. Le message conclut en exprimant toute confiance dans le patriotisme des députés. — M. Thiers a demandé le rappel de M. Clugni, nonce du pape à Paris.

Londres, 7 décembre. — La nomination de M. Jules Ferry au poste d'ambassadeur de France aux Etats-Unis est officielle.

Paris, 8 décembre. — Aujourd'hui, à l'Assemblée, M. Dulaup a proposé de transporter à Paris l'Assemblée et le siège du gouvernement. Cette motion a provoqué un débat auquel ont participé de nombreux orateurs, quoique sans aucun doute la motion ait pour elle la majorité.

Paris, 8 décembre au soir. — La séance d'aujourd'hui, à l'Assemblée, a été fort agitée. L'urgence a été repoussée sur la question de la discussion de la forme future du gouvernement. M. Puyssierier doit présenter demain le budget de 1872. Un membre a présenté un projet de loi tendant à la déchéance de la famille d'Orléans. L'Assemblée a refusé de voter l'urgence de la motion de M. Dulaup. Il s'en est suivi une scène de récriminations entre les membres de la gauche et la droite.

Paris, 9 décembre. — La séance de l'Assemblée, aujourd'hui, a été très orageuse. M. Ordinaire a attaqué la commission des grâces pour avoir rejeté le pouvoir des condamnés communistes. Son discours, applaudi par ses amis, a provoqué de nombreuses protestations. Le discours a été un moment si grand que la séance a dû être suspendue. Vers la fin de la séance, la Chambre a voté une résolution censurant M. Ordinaire pour la violence de son langage. Le projet de loi sur le service militaire obligatoire pour tous sera soumis à l'Assemblée la semaine prochaine. — Il fait extrêmement froid. Le thermomètre est à 13 degrés au-dessous de zéro. La Seine est gelée.

Paris, 10 décembre. — Le froid est intense; le thermomètre marque 12 degrés 1/2 au-dessous de zéro; la Seine est légèrement prise. Il tombe une neige épaisse qui nuit à la circulation sur les voies ferrées. La plus complète neige a été vue depuis le Président et les princes d'Orléans au sujet du droit de ces derniers à siéger à l'Assemblée.

Paris, 12 décembre. — L'Assemblée a voté aujourd'hui par 289 voix contre 277 le rapport de la commission recommandant l'admission à l'Etat des diamants de la couronne.

Paris, 13 décembre. — Rentes, 56 fr. 05 c.

BELGIQUE.

Bruxelles, 22 novembre. — Il y a eu aujourd'hui un débat animé à la chambre des représentants à propos de la nomination de M. Decker au poste de gouverneur de la province de Limbourg. Cette nomination a été vivement attaquée par l'opposition et fermement soutenue par le gouvernement. L'impartialité de cette nomination est telle que les deux camps se sont fortifiés et se sont présentés devant le palais du roi en demandant la démission du ministre. Des protestations militaires ont été prises en vue de démonstrations ultérieures.

Bruxelles, 23 novembre. — La chambre des représentants, après une discussion animée, a voté par une majorité de 21 voix la nomination de M. Decker. Une foule énorme et agitée s'est rassemblée autour du palais législatif, et manifestait hautement sa désapprobation, mais la présence d'un fort détachement de police a empêché la foule de se livrer à des démonstrations agressives. A la tombée de la nuit cependant, il y a eu des troubles sérieux, qui se sont continués pendant toute la soirée. Quelques personnes ont été blessées dans la mêlée.

Bruxelles, 24 novembre. — A la chambre aujourd'hui un mem-

bre de la gauche a réclamé la démission du ministre. La foule s'est rassemblée devant la demeure de M. Nathan, un membre de la droite qui s'est signalé par l'énergie avec laquelle il a appuyé la nomination Decker; on a brisé les vitres des fenêtres. Les démonstrations sont devenues si violentes que la garde civique est sortie en force.

Bruxelles, 25 novembre. — Les émeutes ont été réprimées, mais il y a encore une grande agitation. On craint de nouvelles troubles à chaque instant. Les autorités prennent des mesures énergiques contre toute émeute.

Bruxelles, 26 novembre. — M. de Decker a donné sa démission de gouverneur du Limbourg pour espérer les émeutes qui menaçaient de prendre un caractère sérieux.

Bruxelles, 26 novembre. — L'opposition contre le ministre est toujours aussi violente. Le roi reçoit de tous côtés des pétitions demandant la révocation des ministres. En face du palais de la Nation, une foule menaçante est rassemblée. Les troupes sont sur les lieux. Tout autour du palais, on crie: « À bas le ministre! Le peuple paraît très irrité et la situation est critique. L'opinion générale est que les ministres donneront leur démission.

Bruxelles, 29 novembre. — Les ministres ont offert leur démission au roi. Le peuple en apprenant cette nouvelle s'est dispersé. L'ordre est rétabli. Le roi a chargé M. Thonissen de former un nouveau cabinet.

Bruxelles, 8 décembre. — M. Picard a vu aujourd'hui une entrevue avec le roi, à qui il a présenté ses lettres de créance.

ANGLETERRE.

Londres, 23 novembre. — Il y a eu hier soir à Bristol un meeting dans lequel les orateurs ont vivement attaqué la monarchie anglaise. Sir Charles Dilke a été à Leeds une lecture sur le royaume qui a créé une vive agitation. Il en est résulté une légère collision avec la police. — Le prince de Galles souffre d'une attaque de fièvre typhoïde.

Londres, 1^{re} décembre. — Le comte Chamberlain est mort aujourd'hui de la fièvre typhoïde. Il a contracté cette maladie au même temps que le prince de Galles et dans la même maison. Le mort donne de grands inquiétudes et dans la nuit dernière, la princesse Alexandra est guérie de son indisposition.

Londres, 5 décembre. — L'annexion aux possessions anglaises des champs de diamants de l'Afrique du Sud est un fait accompli.

Londres, 7 décembre. — Des nouvelles répandues ont eu lieu à Birmingham et à Reading. Celui-ci en ce dernier endroit a dégénéré en émeute.

Londres, 8 décembre. — Une rumeur dit que le prince de Galles est plus mal. Cette nouvelle est démentie sous toutes réserves par l'agence de la presse assurant que l'on considère comme une bonne source d'information. Tous les membres de la famille royale ont reçu avis par télégraphe de se rendre à Sandringham. La reine et la princesse Louise ont quitté Windsor et leur anxiété était visible. Le premier bulletin officiel dit: L'état du prince est très précaire. L'opération a commencé la nuit dernière et est accompagnée d'une grande anxiété.

Londres, 10 décembre. — Les médecins ont fait publier le bulletin suivant: Sandringham, 10 décembre, 10 h. 30 m. — Le prince a été agité toute la soirée; les symptômes sont toujours assez alarmants. — La condition du prince cause la plus vive anxiété à Londres et dans tout le royaume.

Londres, 11 décembre. — Les bulletins spéciaux publiés aujourd'hui sur la condition du prince sont les suivants: Sandringham, 11 décembre, matin. — Le prince a passé une nuit sans repos et les symptômes sont plus alarmants. Les médecins ont dans une condition précaire. — Une autre dépêche non-officielle datée de une heure dit: Il est évident d'après la douleur qui régnait ici que les heures du prince sont comptées. Tout espoir est abandonné. — Les affaires sont suspendues dans presque tout le pays. A Londres les journaux publient des spéculations sur les heures. Une foule silencieuse se presse autour des bulletins officiels que l'on affiche. Le prince n'a retrouvé sa connaissance qu'une seule fois depuis le commencement du mois.

Londres, 12 décembre. — Suivant une dépêche qui arrive de Sandringham, le prince de Galles a passé une nuit très agitée. Il n'y a aucune amélioration dans l'état du malade; il peut mourir aujourd'hui d'un moment à l'autre. La princesse Alexandra est à bout de forces. Un yacht à vapeur a été envoyé pour amener en Angleterre la princesse Victoria de Prusse. Le prince est menacé d'une inflammation des pneumons. La surveillance à Londres et dans les provinces est plus grande qu'à l'époque de la guerre de Crimée.

Londres, 13 décembre. — La situation du prince de Galles n'est pas changée. Il a passé une nuit sans repos.

ESPAGNE.

Madrid, 24 novembre. — La Correspondencia dit que des réponses faites à des ouvertures ayant un caractère privé, on peut conclure que l'Angleterre est disposée à accueillir favorablement les propositions que peut vouloir faire l'Espagne pour obtenir la restitution de Gibraltar.

Madrid, 2 décembre. — Le bruit court que l'Angleterre et les Etats-Unis menacent d'intervenir immédiatement dans les affaires de Cuba. Le cabinet est resté longuement en séance aujourd'hui.

New York, 11 décembre. — Une dépêche de Londres dit que le message du président Grant a produit une immense sensation à Madrid à cause du passage relatif à Cuba. Le gouvernement a résolu de maintenir une attitude ferme. Un renfort de 40,000 hommes de troupes, deux généraux et quatre vaisseaux cuirassés vont être envoyés immédiatement à Cuba. Une dépêche dit que la conduite des Etats-Unis a été discutée en conseil des ministres à Madrid, et que le résultat de la discussion a été l'envoi de dépêches très importantes au ministre espagnol à Washington.

Madrid, 11 décembre. — Les élections municipales ont eu lieu aujourd'hui dans toute l'Espagne. On sait déjà que les républicains ont fait passer leurs candidats dans 23 des 48 capitales provinciales et dans 43 des villes secondaires.

ITALIE.

Rome, 25 novembre. — M. Marini, ministre des Etats-Unis, est arrivé. Il a eu une longue audience en cette ville.

Rome, 27 novembre. — Pour la première fois depuis l'occupation de Rome, le parlement italien s'est réuni aujourd'hui en cette ville. Le discours d'ouverture a été prononcé par le roi en per-

Archives PF-Messenger-20/01/1872

